



"Espace Fernand Sastre" - 14, rue du Leinster - BP 4205
44242 La Chapelle sur Erdre cedex - Télécopie : 02.40.72.06.24
Secrétariat Président - ☎ 02.28.01.21.01 - Mail : comptabilite@foot44.fff.fr

Annexe N° 75
Indice N° 0
Date : 05.07.02
Page 1/17

Assemblée Générale des Clubs 2002

SAMEDI 8 JUIN 2002

Ste-Pazanne

Procès Verbal

Clubs présents : 245 sur 341 soit 71.85 %
Nombre de voix : 1808 sur 2395 soit 75.49 %

Personnalités présentes :

- Monsieur CORNU André Président de la Ligue Atlantique
- Monsieur THEBAUDEAU Maire de Ste-Pazanne
- Monsieur LANDRAIN Président de la Commission Sports et Culture du Conseil Général
- Monsieur MORISSON Conseiller Général
- Monsieur LONGEPE Président du F.C. RETZ
- Monsieur JAMET Crédit Agricole
- Monsieur BERANGER Casal Sport

Personnalités excusées :

- Monsieur CADIET René Président d'Honneur du District
- Monsieur MASSON G. Membre d'Honneur
- Monsieur LAVAURE Directeur Jeunesse et des Sports
- Madame SILLORAY Crédit Agricole

Le Président Michel TRONSON remercie les personnalités et l'ensemble des Présidents et Dirigeants des clubs présents. Avant de passer la parole à Monsieur THEBAUDEAU, Maire de Ste-Pazanne, il excuse l'absence des personnalités ci-dessus précisées.

Monsieur le Maire présente sa commune aux membres de l'Assemblée en se félicitant du dynamisme économique des entreprises installées sur son territoire, lesquelles contribuent au développement associatif et sportif. Après avoir rappelé les heures glorieuses du FC RETZ, il a insisté sur le rôle social et éducatif du sport, vecteur de bonne éducation chez les jeunes. Pour conclure, Monsieur le Maire souhaite à l'ensemble des participants une excellente Assemblée Générale.

Ensuite, le Président déclare ouverte l'Assemblée Générale 2002 du District de L.A.

Avant de reprendre l'ordre du jour, le Président Michel TRONSON demande à l'Assemblée d'observer une minute de silence à la mémoire de toutes celles et tous ceux qui nous ont quittés

29

durant cette saison 2001-2002 et qui faisaient partie de la grande famille du football, avec une pensée toute particulière pour Alain GARNIER à qui le football départemental doit tant.

1 - Approbation du Procès Verbal de l'A.G. du 09 juin 2001 à REZE paru le 20 Juillet 2001 dans Atlantique Foot n° 1555, et complété par le correctif apporté dans Atlantique Foot n° 1565 du 28 septembre 2001.

Le Procès Verbal est adopté à l'unanimité.

2 - Allocution du Président

Mesdames, Messieurs,
Chers Amis,

Nous voilà réunis une fois de plus pour faire le bilan d'une saison de football.

Pour certains, elle aura été favorable, pour d'autres moins, c'est le sport, c'est la vie, et parce que vous êtes des sportifs, vous en acceptez le verdict.

Une page se tourne ce matin, dont il faut conserver précieusement le capital humain : à travers toutes ces rencontres autour du ballon rond, des amitiés se sont créées ou renforcées, des échanges chaleureux se sont produits, des êtres se sont découverts, des jeunes se sont construits, des barrières se sont abaissées... et tout cela ne se traduira jamais dans les classements, les accessions ou les rétrogradations.

Il nous faut voir plus loin, nos victoires sont ailleurs.

Globalement, notre football départemental se porte bien.

Les effectifs se maintiennent, quand beaucoup autour de nous connaissent des pertes significatives, et la Loire-Atlantique pointe à la deuxième place des 102 districts de France, talonnant le Rhône.

Le strate le plus friable de notre pyramide est celui des plus jeunes, débutants, poussins et benjamins, très sensible aux variations saisonnières, aux performances spectaculaires de la locomotive nationale, que j'avais d'ailleurs prévu de féliciter pour sa qualification, et que nous encourageons tous très fort.

Il nous appartient de travailler ensemble pour améliorer la qualité de l'accueil et de l'encadrement du football d'animation qui constitue l'avenir de notre sport.

C'est la mission prioritaire que l'on a assignée à notre éducateur départemental, Christophe, toujours disponible pour vous aider dans ce domaine précis à former ou perfectionner les encadrants de l'école de football, à échanger avec vos équipes techniques.

Veillons à conserver précieusement chez les enfants le plaisir de jouer, soyons attentifs à les protéger de la dramatisation adulte du résultat, de la fameuse "pression" dont on nous rebat les oreilles.

Si j'osais un mauvais jeu de mots -pneumatique-, je dirais : "La pression, ça les gonfle !..." et les décourage à terme.

Les filles aiment le foot et y viennent toujours plus nombreuses. Tant mieux. Soyons attentifs à les accueillir et à gérer au mieux la sortie de la mixité pour permettre aux jeunes joueuses de continuer à pratiquer près de chez elles. Je vous encourage à vous organiser entre clubs voisins pour trouver des solutions locales, comme viennent de le faire cinq d'entre vous en créant l'Union Loire Sillon. Un exemple à suivre.

De nouvelles formes de pratiques émergent, tel le Futsal qui fera, je le pense, son apparition officielle la saison prochaine dans le District, et le Handi Foot dont je voudrais saluer ici pratiquants et encadrants.

Il demeure des soucis : le corps arbitral est à marée basse, au niveau le plus bas depuis 15 ans. Depuis 1996, nous avons perdu plus de cent arbitres !...

Une commission de détection et recrutement sera créée la saison prochaine, composée de représentants de toutes les familles, et qui devra faire preuve d'imagination. Il suffirait que 1% de ceux qui critiquent de façon militante l'arbitrage passe de l'autre côté du sifflet pour que tous nos matches soient arbitrés !... mais je ne suis pas sûr que ce soit une solution d'avenir.

S'il y a un terrain où se renvoyer la balle, ce n'est pas bien jouer, c'est le terrain des responsabilités : ce problème est le nôtre à tous.

Habituons déjà les enfants dans les écoles de football à assumer tous les rôles, jouer, certes, mais aussi organiser, encadrer, arbitrer. C'est là que tout commence.

Eduquer, toujours et sans cesse éduquer : c'est notre rôle, c'est notre Charte, ce sera notre fierté.

Je ne veux pas parler de la violence : il n'y en a pas plus sur les terrains de football que sur les parkings, dans les cours de lycée, voire dans les réunions de famille !... Elle naît ailleurs, et déborde chez nous comme partout. Par quel miracle pourrions-nous en être abrités ?

Nous la traquons sans faiblesse, vous le savez.

Dans le paysage national, nous sommes du côté des privilégiés, mais une seule agression qualifiée dans nos compétitions officielles, c'est une de trop.

La lèpre du football se nomme contestation. Il faudra bien que l'International Board, gardien peu audacieux du temple des règles du jeu, donne aux arbitres les moyens de la décourager, comme d'autres sports collectifs ont su le faire.

En attendant de réveiller les hautes instances dans leurs réflexions profondes, retroussons nos manches et balayons devant notre porte... et devant nos bancs de touche !...

La communication, la proximité et la transparence sont les priorités de notre action : vous nous reconnaissez des progrès, merci, il en reste à réaliser. Les animateurs de secteurs, les référents techniques ne sont pas encore assez sollicités, la commission formation non plus.

Bientôt, j'espère, le fonctionnement du District sera translucide pour tous les clubs. Le manuel des procédures, outil capital de remise en cause et de progrès, est en bonne voie d'élaboration mais c'est une tâche herculéenne qu'assure sans faiblir la cellule Qualité.

Autour d'elle, les associations des éducateurs, arbitres, dirigeants, signataires de la Charte à Rezé l'an dernier, se rencontrent, échangent, proposent : des portes-fenêtres se sont ouvertes dans d'antiques bastilles et j'y vois beaucoup de promesses... car, comme disait Aragon,

"L'avenir, c'est ce qui dépasse la main tendue".

Beaucoup d'autres chantiers sont ouverts que le chronométré ne m'autorisera pas à évoquer en intégralité, même en parlant vite : réforme des commissions, réseau de délégations, formation du personnel, solutions informatiques pour les secrétaires de clubs, de gestion des effectifs de jeunes...

De tout cela nous reparlerons, la Ligue et la Fédération y travaillent aussi.

Sur ce dernier point, deux phares guident notre navigation : d'une part, pérenniser les clubs, là où ils sont, grands ou petits, car ils participent de la culture et de l'identité des villages ou des quartiers, d'autre part, permettre à chaque pratiquant d'accéder au niveau de compétition que son talent mérite et particulièrement chez les jeunes.

Permettez-moi d'exprimer un vœu.

Que la volonté légitime de promouvoir son club ne fasse pas oublier l'intérêt des enfants et le respect du travail des autres.

Que l'exemple des pratiques du football professionnel, qui répondent à des impératifs économiques, ne nous fasse pas confondre accueil et recrutement, ambition légitime et pillage !...

Entre nous, et bien que non écrit, il doit exister un code de courtoisie.

Je ne peux conclure sans féliciter ceux qui ont porté haut les couleurs du District, particulièrement les jeunes canaris de Serge Le Dizet, vainqueurs du Gambardella et Stéphanie Richy, lauréate nationale du concours Fémi Jeunes,

et sans vous remercier pour l'ensemble de votre œuvre, vous les bénévoles des clubs, vous, les membres de commissions, toute l'équipe qui m'entoure au District, dont le travail de fourmi et le

dévouement désintéressé autorisent le constat présent : le football est fort et dynamique en Loire-Atlantique.

Merci à tous et que de bonnes vacances nous permettent de vivre ensemble une belle saison 2002-2003.

3 - Rapport Moral

Le rapport moral est présenté par le Secrétaire Général.

Mesdames, Messieurs,

Je vais vous présenter une synthèse rapide du rapport moral saison 2001/2002 paru dans Atlantique Foot n° 1598 du 17 mai 2002 en rappelant les points forts et faibles les plus significatifs :

- **Points forts :**

1. Effectif constant depuis plusieurs saisons avec 47891 licenciés,
2. Augmentation du nombre de clubs : 341 pour 334 en 2000/2001; ce qui est très rare actuellement au niveau national
3. Augmentation du nombre de dirigeants : + 104 ; ce qui est encourageant
4. Augmentation du nombre de licenciées féminines : + 13.98 %, et pour la première fois un rassemblement est organisé, demain matin, sur la plage de St Brévin, afin d'attirer vers notre discipline de nouvelles vocations.
5. Signature de la Charte Qualité par 11 nouveaux clubs - A ce jour, 78 clubs adhérents. L'ensemble représente 21 248 licenciés, soit près de la moitié de l'effectif de notre district, sans compter les 3 associations signataires.

- **Points faibles**

1. Effectif de nos arbitres en régression : - 27
2. Dossiers de Discipline : nous déplorons un nombre encore en augmentation des dossiers disciplinaires : 5861 pour 5829 la saison précédente. Les exclusions temporaires représentent 31 % des dossiers. A noter cette saison, une augmentation du nombre de dossiers dans les catégories 15 et 17 ans.

Voilà en quelques mots, une analyse rapide de l'activité des différentes commissions durant cette saison 2001/2002.

Je vous remercie de votre attention, et je suis à votre disposition pour répondre à vos questions concernant ce rapport moral.

4 - Approbation du Rapport Moral saison 2001/2002

Le rapport moral est adopté à l'unanimité.

5 - Rapport Financier

Le Trésorier F. MICHEL présente les comptes du Bilan et de Résultat d'Exploitation pour la saison 2000/2001 :

"Messieurs les Présidents, Mesdames, Messieurs

Pour la première fois, les documents comptables sur lesquels vous devez vous prononcer sont présentés en euros. Nonobstant le changement de devises, je vous précise que les comptes annuels ont été établis selon les mêmes formes et les mêmes méthodes que l'exercice précédent.

Aujourd'hui et dans le but de vous prononcer sur ces comptes, nous nous devons de vous apporter quelques informations complémentaires en soulignant les points significatifs.

Dans un premier temps, je vous présenterai le compte de résultat de l'exercice 2000-2001 puis le bilan. Ces comptes vous sont présentés sous la forme de graphiques qui nous permettent de visualiser l'évolution financière du District sur les cinq derniers exercices pour le compte de résultat et les sept derniers exercices pour le bilan.

Ces comptes sont l'expression chiffrée de la politique mise en place par l'équipe dirigeante que vous avez désignée le 3 juin 2000 à Ancenis.

5.1 - Le compte de résultat

a – Les produits

Globalement, les produits accusent une régression de 4 %. Cette évolution est constatée sur deux postes :

❶ Le poste amendes est en repli de 14 %. L'application de l'exclusion temporaire et l'érosion du nombre de dossiers de discipline expliquent ce phénomène, pour la saison 2000-2001.

On ne peut que s'en réjouir. La diffusion des valeurs de la Charte Qualité porte ses fruits puisque le nombre de dossiers disciplinaires ayant entraîné un automatique + 1 match de suspension diminue de 27 % alors que ceux ayant pour conséquence un automatique + 2 matches de suspension sont en baisse de 35 %, et espérons une continuité dans ce sens pour les saisons à venir.

❷ Nous pouvons également noter la suppression de la majoration sur licences pour les licenciés seniors (18 000 € - 122 000 frs).

Deux évènements non récurrents ont permis d'atténuer la diminution de nos ressources. En effet, le District a perçu 9 000 € (60 000 frs) au titre du Fonds Sastre, une aide du partenaire de la FFF Cegetel pour l'aide à la formation et une subvention du Conseil Général pour les stages des jeunes animateurs techniques.

Egalement, des indemnités de préformation concernant 6 jeunes formés par des clubs du District ayant incorporé des clubs professionnels ont été perçues pour 16 000 € (104 953 frs)..

b – Les charges

Nos charges d'exploitation progressent de 2.94 %.

Cette évolution concerne principalement trois postes.

❶ L'indexation des salaires suivant la convention collective explique la progression de la masse salariale.

❷ Les frais des déplacements ont également progressé du fait de la création de nouvelles commissions (finances - groupe de travail - cellule qualité - statut de l'arbitre), du renouvellement des commissions, du rassemblement des équipes débutants à Saint Jean de Monts, du développement de la formation des arbitres et de l'organisation d'assemblées consultatives.

❸ Aussi, nos frais d'affranchissements sont en hausse du fait de nombreux envois inhérents à la pluviométrie importante que notre département a connue.

c – Le résultat

Du fait de la structure des produits d'exploitation et des charges d'exploitation, l'excédent brut d'exploitation ressort à 82 000 € (537 000 frs) au 30 juin 2001 contre 102 000 € (670 000 frs) au 30 juin 2000.

Après prise en compte, d'une part, des dotations aux amortissements, et, d'autre part, des diverses provisions, le résultat d'exploitation s'élève à 54 000 € (355 000 frs) au 30 juin 2001 contre 61 000 € (400 000 frs) au 30 juin 2000.

Au 30 juin 2000, la réalisation de notre portefeuille de valeurs mobilières avait généré un gain de 32 000 € (210 000 frs). Au 30 juin 2001, notre portefeuille n'a pas été réalisé.

Ainsi, après prise en compte du résultat financier et du résultat exceptionnel, le résultat net comptable ressort à 44 400 € (291 000 frs) au 30 juin 2001 contre 96 400 € (633 000 frs) au 30 juin 2000.

Comme nous venons de le voir, nos produits d'exploitation s'érodent alors que notre coût de fonctionnement progresse. Ainsi, à l'avenir, nous devons être extrêmement vigilants sur le financement des actions que nous mettrons en place. Le cas échéant, nous devons rechercher de nouvelles sources de produits.

5.2 – Le bilan

A présent, nous allons analyser le bilan.

a – L'actif

On constate une certaine stabilité de notre patrimoine. Les valeurs immobilisées et la trésorerie sont restées à un niveau identique.

b – Le passif

La politique menée par le District depuis plusieurs années a contribué au renforcement des capitaux propres.

Les provisions pour risques restent à un niveau identique. Je vous rappelle que ces provisions sont destinées à financer des projets ou événements probables selon la politique définie par le District.

L'analyse de la situation financière de votre District au 30 juin 2001 vous permet d'apprécier, Mesdames et Messieurs, la rigueur et le sérieux de la politique appliquée par les membres élus.

Mesdames, Messieurs, avant de soumettre ce rapport à votre approbation, je voudrais remercier Madame Claudine Prenveille, notre responsable administrative et comptable, qui a préparé les documents financiers en votre possession.

Messieurs les Présidents, Mesdames, Messieurs, je vous remercie de m'avoir prêté attention.

5.3 – Rapport du Commissaire aux comptes

M. MESSUS, Commissaire aux Comptes, dresse son rapport sur les comptes annuels du District pour la saison 2000-2001 et certifie que les comptes annuels sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle des opérations de la saison 2000-2001, de la situation financière et du patrimoine du District de L.A. au 30/06/2001.

Le Président du District demande l'approbation des comptes qui sont adoptés à l'unanimité.

5.4 – Budget Prévisionnel

Le Trésorier reprend la parole pour présenter le budget prévisionnel de la saison 2001-2002.

"Vous devez être en possession d'un document intitulé « PREVISIONS BUDGETAIRES » qui vous a été remis à votre arrivée.

Sur ce document dont les chiffres sont exprimés en kiloeuros, figurent les comptes de l'exercice 1999-2000 et 2000-2001 afin de vous permettre de comparer.

Ensuite, nous vous présentons la situation prévisionnelle de l'exercice 2001/2002 qui se terminera au 30 de ce mois.

Ces comptes sont le reflet de la politique de l'équipe dirigeante du District élue au mois de juin 2000, dont le but principal est de réduire la pression financière sur les clubs, d'amplifier la lutte contre la violence et d'apporter aux clubs un service de qualité.

On constate une régression des produits provenant principalement de l'incidence de l'application de l'exclusion temporaire qui représente un manque à gagner pour le District de 12 600 € (82 500 frs) et qui ne pourra que s'amplifier la saison prochaine si l'Assemblée décide d'étendre l'exclusion temporaire à l'ensemble des compétitions, coupes et challenges toutes catégories confondues.

Dans cette optique, ce poste amende sera ramené la saison prochaine à 60 000 €, soit une diminution probable de 26 000 € (170 000 frs).

Afin d'avoir les moyens de sa politique, le District percevra de la Ligue une quote part supplémentaire de 15% sur les licences.

Cependant, nos charges seront amenées à augmenter:

① les charges sociales, liées à l'application des 35 Heures, au retour à temps plein de 2 de nos salariées ainsi qu'à la nomination d'une responsable des services administratifs afin d'apporter un meilleur service aux clubs auront une évolution probable de 6 % cette saison et de 9 % la saison prochaine.

② la mise en place des objectifs du District :

Réseau de proximité
Modernisation de la communication
Pérennisation de l'emploi jeune
Promotion du football féminin
Accès au sport de Haut Niveau
Développement du football diversifié
Certification qualité ISO 9000

aura un coût que l'on peut estimer à 145 000 €

Il va sans dire, que sans une juste reconnaissance du football dans l'affectation des fonds FNDS, cette politique ne pourra être menée à terme.

Nous espérons donc pouvoir avec l'aide des services publics, équilibrer notre budget pour les saisons à venir.

Je vous remercie de m'avoir prêté attention."

Le Budget prévisionnel est adopté à l'unanimité moins 5 abstentions.

Monsieur Alain ROUX du FC LA MONTAGNE fait une remarque sur le poste "Amendes". Le Président répond que l'objectif a toujours été d'avoir un poste "Amendes" au niveau zéro, ce qui voudrait dire que chacun aura fait le nécessaire pour respecter les règles.

6 - Nomination du Commissaire aux Comptes

Le Président du District demande à l'Assemblée de se prononcer sur le renouvellement du mandat du Commissaire aux comptes et de son suppléant pour 6 ans.

Il présente la candidature de M. MESSUS, titulaire, et de M. DESEVEDAVY comme suppléant.

L'Assemblée accorde, à l'unanimité sa confiance à Messieurs MESSUS et DESEVEDAVY.

7 - Modifications des Règlements

Le Président fait lecture des articles concernés :

- ◆ Coupe de District Féminine Adulte - Règlement LAF - articles 3 et 7
- ◆ Challenge "José Arribas" - Règlements LAF - articles 4 - 5 - 9 - 11
- ◆ Coupe et Challenge District - Règlement LAF - articles 4 - 8 - 10

Les modifications proposées sont approuvées à l'unanimité des participants.

8 - Examen des Vœux

Le Président fait état des vœux exprimés :

- **C.C.S. ST FELIX :**

autorisation, en l'absence de dirigeants accompagnateurs, de faire arbitrer la touche par un joueur porté sur la feuille de match et de le remplacer à la mi-temps par un autre joueur, le premier pouvant jouer la 2nd mi-temps, ceci pour les P.2^{ème} et 3^{ème} divisions.

Monsieur LEDERFF, Président de CCS St Félix en présente l'argumentation.

Michel TRONSON dit connaître cette situation et qu'aucune disposition réglementaire s'y oppose, mais rappelle à l'assemblée que les commentaires de la Loi VI précisent qu'il "*est de jurisprudence constante qu'un joueur ne saurait être habilité à remplir dans une même rencontre la fonction d'arbitre assistant et de remplaçant ou de joueur remplacé*", et que, partant, toute demande réglementaire d'autorisation officielle aurait peu de chance d'aboutir.

Toutefois, le bon sens commande de répondre au mieux aux situations vécues.

Il demande le sentiment de la salle qui retient cette proposition à l'unanimité.

Le Président s'engage à consulter le Conseil du Foot Amateur et proposer une disposition dans ce sens.

- **A.E.P. REZE :**

souhait que les équipes poussins jouent à 9 au lieu de 7

Ce vœu n'est pas recevable eu égard au règlement fédéral des compétitions jeunes, article 7, qui précise "*que les poussins doivent obligatoirement disputer toutes les épreuves à 7*".

Ce vœu n'est donc pas de la compétence du District.

A cette réponse réglementaire, le Président ajoute une réponse pédagogique, à savoir que la gradation 5-7-9 présente un intérêt incontestable dans l'apprentissage des jeunes (perception de l'espace, distance de maîtrise, nombre de touches de balle...) mais se réjouit de constater l'intérêt perçu pour le football à 9 et précise qu'il est loisible à chacun de préparer progressivement les poussins au football à 9 lors des séances d'entraînement.

- **ST AUBIN DE GUERANDE :**

envoi des licences par les services de la Ligue à compter du 1^{er} juin

Ce vœu n'est pas recevable en District, la gestion des licences étant de la compétence de la Ligue. Une réponse peut néanmoins être apportée : compte tenu de la gestion nouvelle des renouvellement, la Ligue est elle-même tributaire de l'envoi des formulaires par la Fédération, et, en l'état actuel du fonctionnement, la date du 1^{er} juin n'est pas envisageable.

- **COMITE DIRECTEUR :**

le Comité Directeur propose à l'Assemblée Générale la généralisation de l'exclusion temporaire à l'ensemble des catégories et compétitions de District.

Le Président expose les motifs de cette proposition : la pratique de l'exclusion temporaire se révèle constituer un levier très positif de lutte contre les dysfonctionnements comportementaux, appelle des

réactions collectives pour marginaliser les perturbateurs récurrents et facilite le rôle des arbitres, unanimement favorables à cette disposition.

Afin de lutter contre les récidives et dans le souci d'un traitement équitable de l'ensemble des clubs de la Ligue, le Président attache à ce vœu du Comité Directeur la gestion financière suivante : la première et la seconde exclusion temporaire demeurent gratuites mais une troisième dans un délai de trois mois se verra sanctionnée, outre le match de suspension automatique, d'une amende de 39 euros.

La généralisation de l'exclusion temporaire est adoptée à l'unanimité moins 6 abstentions et 5 oppositions.

9 - Questions Diverses

9.1 - Gestion des sanctions disciplinaires

Le Président évoque une question que le Comité Directeur a examinée lors de ses travaux de la saison écoulée et qui concerne les conséquences des sanctions disciplinaires pour les pratiquants à cheval sur deux catégories de compétitions (17 ans et seniors par exemple).

Pour éviter qu'une décision de suspension d'un match par cumul d'avertissements se transforme en une interdiction de jouer de plusieurs semaines, du fait du décalage des calendriers, le Président rappelle les dispositions de l'article 226 alinéa 5 des Règlements Généraux, et précise qu'il appartient au club, ou au joueur sanctionné, d'alerter les organes disciplinaires dans ce cas de figure afin que la sanction soit affectée à une journée précise.

9.2 - Horaire des 18 ans

Le Secrétaire Général, Alain MARTIN, fait le compte-rendu du sondage concernant l'horaire souhaité pour les matches de la catégorie 18 ans :

122 réponses pour les résultats suivants :

- Dimanche 13 H : 53.28 %
- Dimanche 10 H 30 : 11.47 %
- Samedi (horaires très différents) : 26.23 %
- Samedi ou dimanche 10 H 30 : 9.02 %

L'horaire officiel des 18 ans reste donc fixé au dimanche 13 H.

Le Président, Michel TRONSON, informe l'Assemblée qu'il sera proposé à l'Assemblée Fédérale du 6 juillet, pour les compétitions Régionales et Départementales, des nouvelles normes d'éclairage à savoir : 150 lux à la réalisation et 120 lux à l'utilisation.

Cette mesure souhaitée de longue date par le District autorisera plus de rencontres le samedi en fin d'après-midi.

9.3 - Règlement des Tournois, Coupes et Challenges

Le Président Michel TRONSON présente un nouveau mode de gestion des tournois, Coupes et Challenges, afin de mieux maîtriser leur organisation, et décourager ainsi les fauteurs de troubles responsables, ces dernières saisons, d'incidents ou agressions inadmissibles.

Réglementation proposée :

Tout tournoi, classique ou à effectif réduit, doit faire l'objet d'une demande d'autorisation au District et satisfaire aux termes des règlements officiels de la Fédération et de la Ligue.

Seuls les clubs affiliés à la FFF peuvent recevoir l'aval des instances concernées pour l'organisation d'un tournoi. Cette demande doit être formulée sur un imprimé spécifique dûment rempli et qui engage le club organisateur sur le déroulement de cette manifestation.

1. Tournois classiques :

Il faut entendre par tournois classiques ceux, ouverts aux clubs affiliés à la FFF, qui correspondent aux catégories officielles de joueurs et à l'organisation des rencontres à onze, neuf, sept ou cinq.

L'autorisation du District est subordonnée aux conditions réglementaires précisées aux articles 141 et 142 des règlements LAF.

Art 141 : Autorisations, règlements :

1. des coupes, challenges ou tournois peuvent être organisés par les clubs affiliés après autorisation des districts.
2. Les règlements des coupes, challenges ou tournois doivent être approuvés. Ils devront être adressés pour homologation au District 15 jours au moins avant le début de l'épreuve.
3. Le club organisateur devra verser au District une somme forfaitaire et une redevance dont les montants sont fixés en annexe 3, étant entendu que ces sommes seront affectées à la Caisse d'Entraide et de Solidarité.
4. Ne pourront s'engager dans une coupe, un challenge ou un tournoi que les équipes de clubs affiliés à la FFF ou appartenant à une association reconnue sauf dérogation accordée par la Ligue.
5. Toute équipe engagée dans une épreuve de cette sorte ne pourra comprendre que des joueurs licenciés au club auquel elle appartient.
6. Feuille de match : les clubs organisateurs sont tenus d'établir des feuilles de match et de les adresser à la Ligue ou au District dans le délai de 24 heures, sous peine de sanctions prévues au règlement des championnats seniors de l'Atlantique.

Art 142 : Sanctions financières

1. Le club qui organise un tournoi sans avoir demandé l'autorisation au District ou qui ne respectera pas les modifications demandées par le District sur le règlement qu'il a fait homologuer, se verra infliger une amende dont le montant est fixé en annexe 3 qui s'ajoutera aux droits prévus à l'article 141-3 du présent règlement.
2. Le club organisateur d'un tournoi qui acceptera des équipes avec des joueurs ne présentant pas de licence prouvant leur qualification à la FFF, se verra infliger une amende dont le montant est fixé en annexe 3.
3. Le club qui, participant au tournoi, alignera dans son équipe un ou des joueurs d'un autre club n'ayant pas l'autorisation écrite du Président du club auquel il(s) apparten(en)t, se verra infliger une amende dont le montant est fixé en annexe 3.

2. Tournois à effectif réduit :

Ces tournois, dont l'organisateur doit obligatoirement être affilié à la FFF, regroupent les tournois de sixte, quinte, salle, plage...

Soucieux de maîtriser et promouvoir l'image du football, conscient par ailleurs de la nécessité pour les dirigeants de réaliser des organisations ou manifestations lucratives pour la vie des clubs, le District est disposé à autoriser les tournois à effectif réduit ouverts à des joueurs non licenciés dans les conditions impératives suivantes :

- a) Une équipe ne peut être engagée que par un joueur ou dirigeant titulaire d'une licence FFF qui en assume la responsabilité tout au long du tournoi,
- b) Tout participant (joueurs, arbitres et assistants, dirigeants accompagnateurs) devra être identifié sur la feuille d'équipe, établie au moment de l'inscription.
- c) La feuille d'équipe devra mentionner :
 1. pour les joueurs licenciés le nom, le prénom, et le numéro de la licence présentée,
 2. pour les joueurs non licenciés le nom, le prénom, l'adresse et la référence de la pièce d'identité officielle présentée.
- d) Les joueurs sans licence ne peuvent en aucun cas être majoritaires dans la composition de l'équipe.

- e) Tout joueur sans licence FFF devra en outre présenter un certificat médical d'aptitude à la pratique du football, ainsi qu'une autorisation parentale portant la date de la manifestation pour les joueurs mineurs.
- f) Toute équipe composée de joueurs mineurs, licenciés ou non, devra être accompagnée d'un dirigeant responsable, majeur et titulaire d'une licence FFF.

L'autorisation du District sera subordonnée à l'envoi, dans les délais prévus à l'article 141, de la demande d'organisation du tournoi.

Cette demande devra préciser le type d'équipes accueillies ou pressenties, la participation ou non de joueurs non licenciés, et être accompagnée du règlement mentionnant explicitement les dispositions ci-dessus exposées pour autant qu'elles s'appliquent à l'organisation.

Ces dispositions constituent des amendements circonstanciels aux articles 141.5 – 142.2 et 142.3 des règlements de la LAF, dont l'application demeure soumise à l'appréciation du District.

3. Temps de jeu

Le temps de jeu des différents tournois doit être arrêté dans le souci de préserver l'intégrité physique des joueurs.

Il conviendra de ne pas dépasser, en temps de jeu cumulé :

- Pour les tournois qui se déroulent sur une demi-journée : temps réglementaire de la catégorie x 1.2
- Pour les tournois qui se déroulent sur une journée : temps réglementaire de la catégorie x 1.5.

*Exemple : 15 ans : 120 minutes de jeu pour une journée (80*1,5), 96 minutes pour ½ journée (80*1,2)*

4. Désignation des arbitres

Les arbitres figurant nominativement sur la déclaration d'un tournoi ayant reçu l'autorisation du District sont considérés comme désignés et peuvent officier avec les attributs distinctifs de leur mission.

Pour les tournois n'ayant pas reçu l'aval du District, ils ne peuvent en aucune manière se prévaloir des instances du football, ni porter l'écusson officiel. Ils officient alors à titre personnel et sans recours possible près des organes officiels du football.

5. Compétence disciplinaire

La compétence des organes disciplinaires du District ne peut s'exercer que sur les **joueurs licenciés** dans le cadre des **tournois autorisés**.

Il appartient alors au club organisateur de faire parvenir au District, dans un délai de 48 heures, une feuille de match portant identité des participants (joueurs, arbitre(s), responsables d'équipes) et relation précise des faits.

6. Divers

Il appartient au club de prendre les dispositions nécessaires pour assumer ses responsabilités d'organisateur en tous domaines : assurance, encadrement, police du terrain, assistance médicale...

En aucune manière, la responsabilité du District ne pourra être évoquée du fait de son autorisation.

Diverses observations ont été formulées concernant l'interprétation de l'alinéa 2 d :

Alain ROUX du FC LA MONTAGNE souhaite étendre la participation aux licenciés des autres sports avec présentation de la licence. Il souhaite plus de souplesse sur la composition des équipes.

Jean-Luc ROUINSARD, au titre de la C.D.A, pose la question : s'il y a problème avec un joueur, est-il possible de conserver une photocopie de la licence ?

Michel TRONSON répond positivement.

HERBADILLA CHEVROLIERE : Le club a-t-il la possibilité de désigner des arbitres bénévoles ?

Réponse positive du Président TRONSON, qui souhaite que cela soit notifié dans les recommandations qui seront jointes à la demande d'autorisation, et précise que c'est une excellente suggestion qui peut susciter des vocations à l'arbitrage.

Un intervenant demande la procédure à suivre afin d'assurer les joueurs non-licenciés.

Le Président, Michel TRONSON, précise que l'organisateur doit se couvrir avec une assurance responsabilité civile.

Philippe TOUGERON de l'A.S.R. MACHECOUL précise que ce règlement est une très bonne chose, mais qu'il est trop limitatif et qu'il ferme la porte aux équipes constituées totalement de non-licenciés. Michel TRONSON précise que la volonté du District est de décourager les fauteurs de troubles tout en gardant le contrôle des équipes engagées, a minima par la responsabilisation d'un licencié FFF.

M. MOREAU de l'UF ST HERBLAIN conforte la proposition du District en précisant que son club a pris des résolutions similaires depuis des années et que financièrement, il n'a pas subi de pertes. Ce choix a permis d'avoir des équipes de qualité.

M. LEDERFF du CCS ST FELIX fait remarquer qu'il faut prévenir l'accident plutôt que de dire "si j'avais su", alors qu'il est trop tard.

En tenant compte de toutes ces remarques, le Président propose une autre version de l'article 2 d : *"En aucun cas, une équipe ne peut être composée exclusivement de joueurs non licenciés."*

Le Président met au vote les deux versions.

Résultat : Version initiale : 76 pour
 Version modifiée : 95 pour

En conséquence, l'alinéa 2 d est modifié selon les termes ci-dessus.

9.3 - Ententes

Question de M. BONIN, Président de l'AS Beautour concernant l'engagement de plusieurs équipes en entente AS Beautour-AEPR dans la même catégorie.

Le Président affirme sans ambiguïté la volonté du Comité Directeur d'autoriser les créations d'entente dans le souci de répondre au mieux aux besoins des clubs et de leurs jeunes, sans restrictions. Suite à une intervention de l'Eclair de Chauvé, il annonce le chantier ouvert par le District de solutions nouvelles pour la gestion la plus rationnelle des équipes de jeunes.

10 – Distinctions

Le Président appelle à la tribune deux personnes qu'il a souhaité livrer aux applaudissements et à la reconnaissance de l'assemblée :

- Stéphanie RICHY, élève de la Section Sportive Départementale de la Colinière, qui a réalisé le grand chelem en remportant les finales régionale et nationale du Fémi Jeune, véritable concours de la Jeune Footballeuse.
- Anthony DAVID, représenté par son président de club, le St-Joachim Brière Sport, qui a réalisé un geste sportif de grande qualité, symbolique de la quête du District de Loire-Atlantique à travers les préceptes de la Charte.

Le District remet un cadeau souvenir à Stéphanie et Anthony.

11 - Intervention du Président de la Ligue, M. André Cornu

Le Président André CORNU exprime le plaisir qu'il a à participer à une Assemblée qui illustre ses propres convictions : dialogue, ouverture, débat, recherche permanente du meilleur accord. Il se félicite *"de la belle harmonie qui unit ligue et districts. On reste à l'écoute les uns des autres et on suit les mêmes chemins pour atteindre les mêmes buts."*

12 - Intervention de M. Morisson, Conseiller Général

M. MORISSON, Conseiller Général, exprime son plaisir de participer pour la première fois à une assemblée de ce type, en faisant remarquer qu'il existe un réel dialogue entre le District et ses clubs. Il souscrit totalement aux termes de l'intervention liminaire du Président du District, "d'une grande lucidité et sans complaisance", et articule son intervention autour de trois thèmes, l'incivilité, l'argent et le bénévolat. Son plaidoyer pour de justes retombées sur le football "d'en bas" des plus-values générées par le football professionnel a reçu de la part de l'assemblée un écho attentif.

Le Président TRONSON remercie, à travers son représentant, le Conseil Général de Loire-Atlantique de son soutien fidèle au Comité départemental de football, ainsi que ses partenaires privés, toujours présents à ses côtés, le Crédit Agricole et Casal Sports.

13 - Intervention de M. Longépé, Président du F.C. Retz

Monsieur LONGEPE présente son club, le FC Retz, issu de la fusion entre la Pazenaize, St-Hilaire de Chaléons et Acheneau Club Port St-Père, et clôture l'Assemblée Générale en invitant tous les participants au pot de l'amitié offert par la Ville de Sainte-Pazanne.

Le Président,

Michel Tronson

Le Secrétaire Général,

Alain Martin

Médailles saison 2001-2002

MEMBRES DE COMMISSIONS

MEDAILLE d'OR

Comité Directeur CHARNEAU Albert

MEDAILLE de VERMEIL

Football en Milieu Scolaire BERNARD Marcel
Comité Directeur DUGAST Gérard
Comité Directeur KOWALKOWSKI Henri

MEDAILLE d'ARGENT

Comité Directeur CHOLET Daniel

MEDAILLES de BRONZE

Comité Directeur GROSDOIGT Jean-Jacques
Technique HUMEAU Jean-Yves
Discipline KERGROHEN Serge
Féminine MICHAUD Chantal
Discipline ZAETTA Guelso
Appel FLORENT Jean
Vétérans FOURNIER Gilbert
Féminine PAIRE Valérie
Comité Directeur SERISIER Bernard

CLUBS

MEDAILLES D'ARGENT

US THOUARE BONRAISIN Norbert

MEDAILLES de BRONZE

AOS PONTCHATEAU GUIHENEUF Christophe
SAULNIER Christian
LA MELLINET CERQUEIRA Antoine
FC BRENNOIS BOISSEEN COGREL Yves
US GUENOUVRY BREGER Jean-Pierre
ST NAZAIRE PFC LEBERCHE Michel

MEDAILLES DE LIGUE

JSC BELLEVUE MESNIL Roger
ES PORNICHET BERTHAUD Jean-Yves
CALZOLAI Florent
MICHENEAU Philippe
LA MELLINET MOUNIER Daniel

	BOTHOREL	Victor
	LEVALEGANT	Jacques
	TERRIENNE	Michel
	GAYOT	Jean-Michel
CONQ. COUFFE	GAUTIER	Bernard
	PAGEAU	Vincent
	LEMOINE	Claude
	BOURCIER	Rémy
SOCIETE GENERALE	PERROUIN	Marc
	HUMBERT	Eric
	CLOUET	Loïc
ESPOIR DU SILLON	DALIBERT	Maurice
	PEAN	Pierre
	RICORDEL	Alain
	TUAL	Marc
	GAUTHIER	André
	CLAUDE	Jean-Joseph
	RIGAL	Jean-Claude
	DERIANO	Dominique
	TUAL	Jeanine
US GUENOUVRY	BREGER	Roger
	HAMON	Claude
	PACORY	Yannick
ST NAZAIRE PFC	GUYON	Anita
	VINCE	Yves
	BARON	Albert
ES VIGNEUX	PELTIER	Michel
	LECLERC	Alain
	BRETECHE	Didier
	DIBON	Frédéric
	PIAU	Claude
	PIAU	Annette
ST CYR HERBIGNAC	CHATAL	Louise-Anne
	BASTIEN	Michel
	JOSSO	Robert
ORVAULT SPORTS	TENDRON	Henri
	BRIAND	Jean-Claude
ASCE EQUIPEMENT	LEO	Joël
US THOUARE	KERDUDO	Charles

Palmarès 2001-2002

Accessions et Rétrogradations

	Descentes en DSD	US SAVENAY 1 USJA CARQUEFOU 3 VERTOU BEAUTOUR 1 ST ANDRE DES EAUX 2 USSJ PETIT MARS 1
<i>DSD</i>	Montées en PH	AL CHATEAUBRIANT 1 USSA VERTOU ORVAULT SPORTS 2 AOS PONTCHATEAU 1
	Descentes en 1ère Div.	NANTES TOUTES AIDES 1 ARCHE FC 1 GS ST SEBASTIEN 3 FC RETZ 1 AMICALE ST DOLAY 2 UF ST HERBLAIN 1 ORVAULT US BUGALLIERE 1 AC ST BREVIN 2 LANDREAU LOROUX OSC 1
<i>1° Division</i>	Montées en DSD	ST CYR HERBIGNAC 1 ST MALO DE GUERSAC 1 ST MICHEL DE JANS 1 ES DRESNY PLESSE 1 NANTES MELLINET 1 AS MESANGER 1 ST JEAN DE BOISEAU FCBB 1 AS SAUTRON 1
<i>17 ans</i>	Montées en Régional	USSA VERTOU 1 THOUARE US 1
<i>15 ans</i>	Montées en Régional	DONGES FC 1 ST ANDRE DES EAUX 1
<i>13 ans</i>	Montées en Régional	US THOUARE 1 ST NAZAIRE OS 1

Championnat, Coupes et Challenges

Champions de DSD

AL CHATEAUBRIANT
 USSA VERTOUC 2
 USSA VERTOUC 2
 ETOILE MOUZILLON
 FC CHAPELLE DES MARAIS

Coupe de District "Raymond Bouvier"

Challenge du District "Souvenir Alain Garnier"

Challenge José Arribas

Jeunes

CHAMPION 17 ANS	USSA VERTOUC
CHAMPION 15 ANS	DONGES FC
CHAMPION 13 ANS	FC NANTES ATLANTIQUE 2
CHALLENGE DESMARS	ST AUBIN GUERANDE
CHALLENGE 13 ANS	FC NANTES ATLANTIQUE 2
CHAMPION BENJAMINS à 9	FC NANTES ATLANTIQUE
CHAMPION POUSSINS	FC NANTES ATLANTIQUE
CHALLENGE CREDIT AGRICOLE	FC NANTES ATLANTIQUE

Foot Entreprise

CHAMPIONNAT	NANTES AFFAIRES ETRANGERES
COUPE DE NANTES	CARQUEFOU SYSTEME U
COUPE DE LOIRE	ENT.ELF/FAMAT ST NAZAIRE
CHALLENGE HELIO	NANTES AFFAIRES ETRANGERES
COUPE DE NANTES DU LUNDI	CARQUEFOU SYSTEME U
CHALLENGE ST NAZAIRE	BAULE AS ANCA
COUPE DE ST NAZAIRE	ST NAZAIRE ASM

Féminines

CHAMPION ADULTES	NANTES ST JOSEPH
CHAMPION CADETTES	ST HERBLAIN OC
COUPE DISTRICT ADULTES	ES PIN SEC NANTES
COUPE 16 ans	ST HERBLAIN OC

Foot Loisirs

COUPE LOISIRS	COP MORINIERE
CHALLENGE LOISIRS	ESPOIR SUD LOIRE